

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 mars 2012**

**DCM N° 12-03-14**

**Objet : Fédération des Commerçants de Metz : Subvention 2012 – Convention d'objectifs et de moyens.**

**Rapporteur : M. JEAN, Adjoint au Maire**

« Metz la commerçante » doit être l'épicentre du commerce de la Grande Région. Pour atteindre cet objectif, le volet du commerce de proximité est un atout tant pour les habitants de Metz et de son agglomération que pour l'attractivité du territoire sur lequel elle rayonne.

En effet, le centre-ville doit être rendu plus attractif encore et profiter de la présence d'enseignes exclusives et de commerces de proximité qui sont nécessaires à la diversité du tissu commercial, lui conférant ainsi une originalité indéniable. C'est ainsi que l'arrivée de nouvelles enseignes doit être renforcée pour valoriser le mélange de tradition et de modernité du commerce.

Ces actions sont également à engager dans les quartiers afin de préserver les pôles de proximité qui assurent une offre diversifiée, compétitive et économique des déplacements.

De plus, le développement touristique de la Ville de Metz engendre depuis plusieurs années, et plus particulièrement depuis l'ouverture du Centre Pompidou-Metz, une importante mutation et un développement des activités commerciales notamment en centre-ville soutenu par des animations démontrant le dynamisme et la vigueur économique de la Ville.

C'est ainsi que comme une conséquence de ce changement, les activités d'animation sont appelées à se développer sur Metz et constituent une réponse adaptée à l'attractivité de la Ville et à sa reconnaissance comme lieu de festivités et lieu de vie et d'échanges.

Enfin, il n'est pas de développement qui ne soit pas partagé ou qui ne s'accompagne de démarches unanimement partagées.

Dans ce contexte la Fédération des commerçants a proposé un programme d'actions 2012 comportant les orientations suivantes :

- **action d'animation commerciale des quartiers** ayant pour but de dynamiser les quartiers par des animations de proximité et soutenir les initiatives des associations des commerçants des quartiers ;
- **action d'accueil et d'information** par la « Boutique des Services » ayant pour objet, avec l'utilisation du local situé rue des Clercs, de servir de point ressource avec du personnel chargé de renseigner le chaland et offrir des services destinés à faciliter l'orientation et l'information de la clientèle du centre-ville ;
- **actions d'animation par l'organisation de manifestations** (Fête des Mères, Braderie de Printemps, Grande Braderie, Fête de la bière et Marché de Noël).

Dans ce cadre, la Ville contribue financièrement à ces actions pour un montant total de subvention de 326 860 € :

- animations commerciale des quartiers pour 74 272 € TTC,
- animation de la « Boutique des Services » rue des Clercs pour 44 611 € TTC,
- animations autour de la Fête des Mères pour 29 290 € TTC,
- animation du Marché de Noël et Grande Roue pour 178 687 € TTC.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider le versement de cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens correspondante à laquelle sont annexés le programme d'actions et le budget 2012 de la Fédération des commerçants.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311.7 et L.2541-12,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** le Code Civil Local portant sur les associations de droit local,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2010 portant notamment sur l'approbation de la convention cadre fixant les relations entre la Ville de Metz et la Fédération des Commerçants ainsi que le programme général des actions à engager sur la période 2010-2012,

**VU** la Délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2011 portant sur l'approbation du budget primitif 2012,

**VU** les statuts de l'association Fédération des commerçants de Metz,

**VU** le programme d'actions 2012 proposé par l'association dénommée « Fédération des commerçants » joint en annexe et le projet de budget y afférent,

**VU** le projet de convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2012 portant sur les modalités d'octroi et de contrôle de la subvention octroyée joint en annexe,

**CONSIDERANT** l'importance du commerce dans le rayonnement de la Cité et les services qu'il apporte à ses habitants et aux visiteurs ainsi que la volonté de la Ville de METZ, en lien avec la Fédération des Commerçants de Metz, de mener en commun une politique de ville en terme commercial à la fois dynamique, cohérente et équilibrée,

**CONSIDERANT** que le programme d'actions 2012 s'inscrit dans une démarche de préservation d'un pôle de proximité assurant une offre diversifiée, compétitive et économique de déplacements et que les actions de la Fédération des Commerçants soutiennent la démarche de renforcement de l'attractivité du centre-ville tout au long de l'année afin de profiter du rayonnement autour du Centre Pompidou-Metz,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

## DECIDE :

- **D'OCTROYER** une subvention de fonctionnement à l'Association de la Fédération des commerçants de Metz Office pour l'exercice 2012 d'un montant de 326 860 € ;
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence la convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2012 ainsi que tout document contractuel se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération ;

**PRECISE** que les crédits sont prévus dans le cadre de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
L'Adjoint délégué

Thierry JEAN

Service à l'origine de la DCM : Grands Projets et Enjeux Métropolitains – Direction chargée du Développement/Attractivité et Tourisme  
Commissions : Finances et Affaires Economiques  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date  
de la délibération.

## Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ